



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 21 avril 2020

COVID-19

REPRISE DES CHANTIERS DEPARTEMENTAUX

En raison de la crise sanitaire, le Département a mis à l'arrêt tous ses chantiers de bâtiments et de travaux publics le 24 mars dernier. De concert avec les entreprises concernées et les acteurs du BTP, le Président du Département Jean-Pierre Barbier a décidé de les reprendre afin de contribuer à la reprise d'activité sur le territoire. Deux critères prédominant : sécurité et urgence.

Urgence et sécurité, les deux conditions pour une reprise des chantiers du Département

Dès le début de la crise, le Département, principal donneur d'ordre en Isère, a décidé de mettre en pause tous ses chantiers afin de se conformer à l'exigence sanitaire du confinement pour permettre à notre système de santé de faire face au choc épidémique. Ces 5 semaines de mise à l'arrêt ont été mises à profit pour évaluer la reprise de chacun des chantiers départementaux sur la base de deux critères : l'urgence de ces chantiers et la sécurité.

L'urgence s'apprécie selon deux volets : il peut être urgent de finir un chantier pour la pérennité de l'infrastructure concernée, qui peut courir un risque sérieux de dégradation en cas d'arrêt prolongé. Il peut être urgent aussi, de finir un chantier pour répondre à un calendrier contraint indépendant de la volonté du Département, comme dans le cas du nouveau collège de Champier qui doit ouvrir à la rentrée scolaire prochaine, en septembre 2020.

La sécurité est le second critère.

Il s'agit tout d'abord, de la sécurité des ouvriers et autres intervenants sur les chantiers. Sur ce point, de concert avec les professionnels du BTP, le Département avait conditionné la reprise des chantiers à l'obtention de consignes claires du Gouvernement. Début avril, le Gouvernement a publié le Guide de préconisations sanitaires pour la continuité des activités de construction.

Comme le demande le Guide, l'étude de la reprise se fait chantier par chantier dans un dialogue entre l'ensemble des intervenants en considérant, en plus des risques habituels, le risque sanitaire inhérent à la propagation du Covid-19 dans l'ensemble des tâches menées sur un chantier. La situation sanitaire impose ainsi de reprendre, avant le redémarrage effectif des travaux, l'ensemble des documents de prévention, d'ajuster l'organisation des chantiers pour réduire la co-activité, la circulation des personnes, les calendriers d'intervention, la gestion des flux de matériau, etc.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Il s'agit ensuite, de la sécurité des Isérois. Effectivement, le Département est maître d'ouvrage d'un certain nombre de chantiers d'ouvrages qui assurent la sécurité de nos concitoyens à l'instar d'infrastructures routières ou de protections contre les risques naturels. Certains travaux doivent donc avoir lieu et ne peuvent être reportés de manière prolongée.

A terme, une reprise d'une soixantaine de grands chantiers

Certains chantiers ont déjà repris. C'est ainsi le cas des travaux de terrassement du collège Lucie Aubrac et d'aménagement du plateau sportif à Grenoble, des travaux de reconstruction du pont de La Buissonnière. Les travaux de génie civil pour le déploiement du Très haut débit (tranchée, pose de fourreau et chambres télécom) reprennent dans le Roussillonnais, le Trièves, dans le Sud Grésivaudan, ainsi que le tirage de la fibre optique dans plusieurs secteurs de l'Isère.

D'ici début mai, d'autres grands chantiers reprendront tels que l'achèvement du nouveau collège à Champier, des travaux du collège Marcel Mariotte à Saint Siméon de Bressieux, du collège Marcel Cuynat à Monestier de Clermont, du collège Jacques Prévert à Heyrieux, mais aussi des futures Archives départementales à Saint Martin d'Hères. De même, reprendront les travaux de la déviation d'Aoste, du giratoire de la Balmette à Villard de Lans, ainsi que plusieurs chantiers de rénovation de chaussée, et l'aménagement des locaux techniques du réseau très haut débit (nœud de raccordement optique).

Il s'agit pour le Département de mobiliser et d'injecter dans l'économie les 400 millions d'euros de crédits d'investissements votés en 2020, niveau d'investissement jusqu'alors inégalé.

« Aujourd'hui, Département et entreprises concernées s'estiment prêts à redémarrer les chantiers prioritaires en respectant scrupuleusement le Guide de préconisations sanitaires pour la continuité des activités de construction. Cette reprise est nécessaire pour assurer, dans certains cas, la sécurité des usagers de la route, dans d'autres, pour permettre aux élèves de retourner étudier en temps et en heure dans des collèges rénovés. Mais elle est aussi vitale pour la santé économique des entreprises qui risquent la faillite si jamais elles ne reprennent pas leur activité », explique Jean-Pierre Barbier, Président du Département.